

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012
DELIBERATION N°2012-67

OBJET : Compte-rendu du Conseil scientifique du 16 octobre 2012.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du Conseil scientifique lors de sa séance du 16 octobre 2012.

Fait à Tours, le 15 novembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT